

Arrondissement de Pamiers

**MAIRIE DE MANSES**

Téléphone : 05 61 68 16 92

Email : mairie.de.manses@orange.fr

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 octobre 2020 – 18H00 -**

**Présents:** Colin BALFOUR, Joëlle BUKZIN, Emmanuel CARD, Filip DE BOECK, Philippe FERRAND, Nadège POUSSE, Nathalie HAURAT, Donald VANDERSTAPPEN, Simone VERDIER

**Excusés :** Joëlle DELABYE, Jean TOLOSA

**Secrétaire de séance:** Joëlle BUKZIN

**Ordre du jour:**

- Approbation PV dernier conseil
- Présentation du projet de parc photovoltaïque flottant de La Mondonne par Mme Carnoy propriétaire de la gravière (pour information)
- Présentation projet de schéma de collecte des ordures ménagères (pour information et discussion)
- Réflexion sur aménagement maison Pesteil : possibilités financement
- L'adressage obligatoire imposé par Orange : information
- Transfert facturation eau salle des fêtes à la commune de Manses
- Subvention Associations
- Avancement des travaux en cours
- Questions diverses

## **1 Approbation PV dernier conseil :**

Madame le Maire présente le PV du dernier conseil en date du 27 juillet 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents

## **2 Présentation du projet de parc photovoltaïque flottant de La Mondonne par Mme Carnoy propriétaire de la gravière (pour information)**

Marie Pierre Carnoy, fille de M Aribaud est désormais la propriétaire unique de la gravière de La Mondonne, Elle est venue plusieurs fois présenter à la mairie un projet important de parc photovoltaïque sur cette gravière qui serait implanté par la société RES, société internationale spécialisée dans les énergies renouvelables. Un permis de construire a été déposé pour lequel le conseil municipal avait donné un avis négatif comme les deux autres communes concernées : Tourtrol et Teilhet. Le permis est en cours d'instruction mais il faut attendre que le PLU intercommunal aboutisse pour qu'une décision intervienne. Pour l'instant le PLU ne prévoit pas un zonage compatible avec la mise en place de photovoltaïque à cet endroit là. Même si c'était le cas, ce projet de photovoltaïque serait lui aussi soumis à une enquête publique.

Mme Carnoy espère cependant pouvoir faire modifier le zonage lors de l'enquête publique et pour y aboutir présente à toutes les instances les avantages de ce parc ainsi que toutes les réalisations qui pourraient être faites autour : réhabilitation des bâtiments pour mise à disposition des associations locales, résidence d'artistes, installation d'un maraicher, sentier de découverte, etc etc

Elle est accompagnée de Laurent Duwiquet de la société RES et de Daniel Oustrain, consultant extérieur d'un cabinet d'études. Vous trouverez en annexe la présentation faite en séance.

Nombreuses questions du Conseil sur les garanties apportées pour la réalisation des projets auxiliaires, sur l'étendue du photovoltaïque par rapport à la taille du lac, sur le gigantisme de l'installation, sur la proportion de financement participatif dans l'investissement global de l'opération, sur l'atteinte aux paysages...

Le conseil municipal reste perplexe voire hostile (Donald Van derstappen pose la question de la dévaluation du prix de sa maison..)

Nous attendons maintenant la position de l'administration qui devrait être donnée à l'issue de l'enquête publique (début année 2021)

## **3 Présentation projet de schéma de collecte des ordures ménagères (pour information et discussion)**

Madame le Maire présente les deux changements majeurs qui vont intervenir à la communauté de communes pour inciter à la réduction des déchets :

## **1<sup>er</sup> changement : c'est le système de collecte**

Ce sera un système mixte avec d'une part

- ➔ Attribution d'un Bac individuel (BI) pucé collecté par une benne bi équipée d'un lecteur de puces dans les zones pavillonnaires ou dans le rural assez « dense » (fréquence de collecte 0.5) (BI rentré après la collecte /ou BI verrouillé suivant les cas)
- ➔ D'autre part la mise en place de points d'apports volontaires (PAV) avec accès par badge individuel pour les centres bourgs contraints et pour tous les écarts ou villages excentrés ou peu accessibles, avec collecte par un camion grue . Chaque site sera doté d'une borne pour les sacs noirs et d'une borne pour les sacs jaunes. Borne = semi enterrée ou aérienne

## **2<sup>ème</sup> changement : le système de financement :**

Fini le système de la TEOM !.....injuste et peu incitatif !... La facturation sera faite par la CCPM le recouvrement par le Trésor, avec une partie fixe (abonnement + forfait donnant droit à un certain nombre de levées de poubelles ou un certain volume de déchets) et une partie variable pour les levées ou les volumes supplémentaires : c'est le principe de la redevance incitative

Objectif : passer de 270 kg/hab/an à 140 kg /hab/an

Cet objectif peut être atteint facilement

- Grâce au compostage (distri de composteur individuel, mise en place de compostage partagé) = 1/3 de notre poubelle
- Grâce à un meilleur tri : il y a encore du verre, du papier, des produits toxiques dans nos poubelles
- Grâce à l'extension des consignes de tri en 2022 on pourra mettre tous les plastiques dans le sac jaune

## **Calendrier :**

Un travail considérable et les choix essentiels ont déjà été faits ..Ce qui était prévu :

- Juin 2020 : réunion publique et campagne de com
- 2<sup>ème</sup> semestre 2020 : mise en place équipements et aménagements ..Mise au point de la grille tarifaire
- Fin 2020 : réunions publiques, campagne de com, distri BI et badges
- 1<sup>er</sup> janvier 2021 : démarrage nouveau système de collecte
- Année 2021 : facturation à blanc
- 1<sup>er</sup> janvier 2022 : démarrage redevance incitative

**Il y a du retard** à cause de la crise sanitaire et du changement de certaines municipalités ! les équipements seront mis en place durant l'année 2021, l'année 2022 sera celle de la facturation à blanc, et la mise en place effective sera en 2023. Vous trouverez en annexe le

tableau récapitulatif de la répartition bac individuel/ borne d'apport volontaire pour Manses. Il est prévu un seul site de borne aérienne d'apport volontaire : à l'aplomb de la salle des fêtes sous l'église. Tout le reste de la commune sera en bac individuel verrouillé ou pas.

#### **4 Transfert facturation d'eau salle des fêtes à la commune de Manses.**

Madame le Maire, rappelle que jusqu'à présent les factures d'eau de la salle des fêtes étaient payées par le comité des fêtes de Manses qui gère la salle.

Depuis 2 ans un WC public a été aménagé dont l'alimentation en eau dépend de la salle des fêtes et le comité paye l'eau pour une utilisation qui ne lui incombe pas.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas plus judicieux que la mairie de Manses récupère à son nom le compteur d'eau et la facturation de l'eau pour la salle des fêtes et les WC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer la facturation d'eau de la salle des fêtes à la commune.

#### **4 Vote des subventions 2020 aux associations**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal il est nécessaire de voter les subventions aux associations pour 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les montants suivants :

- AREMA : 700 €
- COMITE DES FÊTES : 700 €
- ADB : 400 €
- AISPNVH: 300 €
- RESTO DU COEUR 100 €
- TELETHON 100 €

#### **5 Informations sur l'avancement des travaux**

- ✓ Les travaux de l'église suivent leur cours...lentement ! Correa a pratiquement fini son lot maçonnerie, le lot des peintures avec Edith Garrigues sera le plus long vraisemblablement jusqu'à l'été 2021. Les quelques fresques trouvées au dessus du portail d'entrée ne devraient pas ralentir le chantier. La DRAC nous recommande fortement de faire restaurer 2 grands tableaux qui se trouvent dans le chœur (Vierge au rosaire et St Roch), ce qui coûterait 10 000 € pièce subventionné à 80 %. Le conseil municipal est en majorité sceptique sur l'intérêt de cette restauration, et demande des devis qui seront faits au moment de leur décrochage pour les travaux de la nef.
- ✓ Les travaux de voirie 2018 et 2019 devraient se terminer prochainement

- ✓ Nous attendons la fin du contentieux Sibieude/Guiffrey pour effectuer les travaux de voirie rue de Portes
- ✓ Nous sommes en train de faire chiffrer les travaux par F Ramirez sur 2 chemins ruraux :
  - Chemin de la Serre au dessus de Bordeneuve : réalisation d'un gué béton
  - Chemin du Cazal au dessus de l'aire de retournement en montant vers Empujal : réalisation de travers d'eau pour éviter un ravinement excessif

Nous avons demandé à Michel Biart de faire des réparations sur le toit de la maison Pesteil, sur le toit de la scène de la salle des fêtes plus une révision de la toiture de l'église avec nettoyage des chenaux.

Nous avons discuté de la préservation du réservoir de l'Espagnole. Des avis contrastés (ça ne sert à rien, nous ne sommes pas propriétaire, ça va coûter cher, c'est trop dommage de le laisser s'effondrer, c'est une architecture remarquable, c'est notre patrimoine, on pourrait y faire pousser des champignons...) ..Il est décidé de demander l'avis de Barthélémy Dumons qui est architecte agréé Monuments historiques ...

Il est décidé de se réunir le 30 octobre prochain car l'ordre du jour n'a pas été épuisé

